



Conseil économique et social

Provisoire

5 février 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 18^e séance (chambre C)

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 juillet 2012 à 17 heures

Président : M. Koterec (Slovaquie)

Sommaire

Forum sur la coopération pour le développement (*suite*)

La mise en œuvre de la responsabilisation : pratique et perspectives

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-44110X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 17 h 15.

Forum sur la coopération pour le développement

(suite) (E/2012/11, E/2012/15 et Add.1 et 2, E/2012/50, E/2012/78 et E/2012/83)

La mise en œuvre de la responsabilisation : pratique et perspectives

1. **Le Président** dit que responsabilité mutuelle contribue de manière essentielle quant à l'efficacité partenariat de coopération pour le développement entre bénéficiaires et pays donateurs en permettant à tous les acteurs de tenir leurs homologues pour responsables des engagements sur la qualité, la quantité et l'efficacité de l'aide. Bien que le Forum pour la coopération en matière de développement ait fait progresser le débat sur le sujet au cours de ces dernières années, les progrès en ce qui concerne la mise en œuvre des outils de responsabilité mutuelle au niveau des pays se sont avérés d'une lenteur décevante.

2. La session en cours est l'occasion d'aborder les deux défis les plus urgents par rapport à l'influence de la responsabilité mutuelle : le manque d'adhésion politique et de capacité au niveau des pays et au niveau international, des sensibilités politiques autour de la notion de responsabilité mutuelle, et les obstacles rencontrés par les parties prenantes pour rendre la coopération en matière de développement plus réflexive, équilibrée et inclusive.

3. **M. Dahinden** (Directeur général, Direction du développement et de la coopération) déclare que la responsabilité et la transparence sont cruciales pour le Forum pour la coopération en matière de développement. Bien que les enquêtes menées sur la responsabilité mutuelle lors de la préparation du Forum pour la coopération en matière de développement aient montré des tendances positives dans la mise en place de systèmes de responsabilité dans plusieurs pays, tel qu'en témoigne la proposition d'une norme commune de transparence, elles prouvent également que l'application pratique des systèmes de responsabilité n'est pas satisfaisante.

4. La réflexion sur le sujet a d'abord porté sur la manière de faire en sorte que les gouvernements donateurs et bénéficiaires adoptent un comportement plus responsable les uns envers les autres; le débat a été dominé par leurs préoccupations respectives et les expériences négatives liées à l'imprévisibilité de l'aide

et du comportement erratique et inconstant des bailleurs de fonds d'une part, et la corruption, les risques fiduciaires, et le peu de capacité de gestion d'autre part. Ensuite, il est devenu évident que la responsabilité nationale était vitale pour l'efficacité de l'aide et que les responsabilités mutuelle et domestique sont étroitement liées, en particulier dans les pays tributaires de l'aide où celle-ci peut déplacer la responsabilité des citoyens – et acteurs qui les représentent – aux bailleurs de fonds.

5. Par conséquent, la coopération en matière de développement doit aborder non seulement la question de la responsabilité mutuelle, mais aussi le système complexe des responsabilités domestiques ou de leur absence. Le comportement des donateurs visant à ne pas nuire et à soutenir la capacité de responsabilité nationale est crucial. Les bailleurs de fonds doivent agir en tant que facilitateurs en aidant les citoyens à tenir leurs gouvernements pour responsables, en évitant les plans et en adaptant le soutien au contexte. Tous les intervenants doivent œuvrer ensemble pour élaborer des systèmes de responsabilité solides, mutuellement réceptifs; il y a de plus en plus de preuves que le manque de transparence est un obstacle majeur à la responsabilité mutuelle et domestique à cause de l'absence de mécanismes efficaces et de plates-formes, et de la réticence de toutes les parties prenantes à divulguer des informations qui pourraient aider les autres et conduire à une exposition négative. Le besoin d'une inclusivité et d'une responsabilité commune a été souligné dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (Déclaration de Busan).

6. Les progrès requièrent la mise en place de systèmes, de procédures et de normes garantissant la responsabilité et si les fournisseurs d'aide soutiennent leur conception et leur mise en œuvre, il incombe au pays partenaire de les mettre en œuvre. La responsabilité doit être fondée sur des valeurs et sur la culture et s'appliquer à la société dans son ensemble, et si l'arbitrage et la médiation sont préférables, il faut prévoir des sanctions lorsque la responsabilité n'a pas été appliquée. Capacités, information et transparence sont des conditions essentielles.

7. L'appropriation et la responsabilité ne vont pas de soi, mais font partie d'un processus continu de négociation. L'objectif doit être de renforcer les institutions, répondre aux besoins des pauvres et des victimes de discrimination, permettre aux acteurs

locaux et nationaux de négocier pacifiquement sur la politique publique et d'appliquer les mêmes principes de base de transparence et de responsabilité à tous, y compris les bailleurs de fonds. La coopération en matière de développement doit également être examinée et faire l'objet d'une évaluation indépendante.

8. Il était important d'éviter d'établir des procédures bureaucratiques vides, permettant aux fournisseurs d'aide d'agir en lieu et place des acteurs locaux et nationaux, fournissant des informations ne pouvant pas être comprises ou prises en considération, et faisant pression sur les acteurs nationaux et locaux pour suivre des conseils inadaptés et incohérents. Il convient de garder à l'esprit que l'aide n'est pas la solution à tous les problèmes; chaque pays partenaire doit choisir et suivre sa propre voie à son propre rythme.

9. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare qu'en 2010, lors de la séance plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les dirigeants mondiaux ont affirmé que la responsabilité mutuelle est la clef pour atteindre les objectifs. Les délégations lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) avaient également appelé au renforcement de la coopération internationale dans les domaines de la transparence et de la responsabilité. Dans le rapport du premier Forum pour la coopération en matière de développement en 2008, le Conseil a conclu que les processus de responsabilité mutuelle au niveau des pays doivent être renforcés en définissant des normes de bonnes pratiques, et en renforçant les capacités nationales et le leadership. La réunion préparatoire mondiale pour le débat de haut niveau de 2010 qui s'est tenue à Vienne en 2009 sur le thème « Coopération transparente et responsable en matière de développement : Vers un cadre plus inclusif », a permis de clarifier et de renforcer la transparence et la responsabilité des relations entre toutes les parties prenantes. Les participants ont exhorté le Forum à mettre en route un processus d'examen des progrès accomplis en matière de responsabilité et de transparence aux niveaux national, régional et mondial.

10. Dans le rapport du Forum de 2010, le Conseil encourage la communauté internationale à fixer des normes élevées pour les mécanismes internationaux et régionaux afin de garantir la responsabilité mutuelle

entre prestataires et destinataires; cet appel a été réitéré lors du deuxième Colloque de haut niveau préparatoire du Forum de 2012 pour la coopération en matière de développement des Nations Unies, qui s'est tenu à Luxembourg en 2011 sur le thème « Travailler ensemble pour renforcer l'impact de l'aide au développement ». Au cours de l'an dernier, le Département des affaires économiques et sociales a préparé un certain nombre d'études sur la responsabilité mutuelle en réponse à divers appels à un engagement actif de toutes les parties prenantes aux mécanismes de responsabilité mutuelle, au renforcement des capacités et à l'autonomisation des institutions en charge de la responsabilité mutuelle, d'une information transparente et accessible sur l'aide, et de la promotion des échanges d'expériences et de l'apprentissage grâce aux pairs.

11. Afin d'atteindre l'objectif ultime de la responsabilité mutuelle, la coopération en matière de développement doit être à double sens, équilibrée et inclusive; faire que l'aide soit plus prévisible; promouvoir des modalités économiques telles que l'appui budgétaire; et faciliter la coordination des donateurs. Alors que les donateurs pensaient que les pays de programme fourniraient des rapports sur une grande variété d'objectifs de performance, les pays bénéficiaires ne les ont pas tenus pour responsables et des questions telles que la conditionnalité, l'aide liée, et la prévisibilité n'ont pas été pleinement prises en compte. La responsabilité mutuelle est donc un important outil pour renforcer l'engagement des pays de programme auprès des gouvernements donateurs.

12. Les données de l'enquête montrent que les pays ayant de solides systèmes de responsabilité mutuelle sont bien placés pour négocier des conventions d'aide alignées sur leurs stratégies nationales de développement. Des mécanismes de responsabilité mutuelle forts au niveau national ont un impact quantifiable sur la prestation de l'aide. La responsabilité mutuelle contribue à améliorer la planification, le suivi et l'évaluation fondés sur les résultats; la réforme de la gestion des finances publiques et de passation de marchés; et la gestion des ressources de financement du développement, y compris les recettes mobilisées au niveau national; elle garantit également des rapports plus détaillés sur l'aide et son impact.

13. Les enquêtes ont également identifié les éléments essentiels des mécanismes de responsabilité mutuelle à

part entière, y compris une politique nationale convenue comprenant une description claire des processus de distribution de l'aide, d'allocation, de contrôle et de gouvernance; un cadre d'inspiration locale avec des objectifs de performance pour les fournisseurs individuels et de surveillance de qualité et des résultats du gouvernement; une analyse annuelle des progrès réalisés pour atteindre ces objectifs; la participation significative des parlementaires et de la société civile; et des informations complètes sur la quantité et la qualité de la coopération en matière de développement. Rassembler tous ces éléments exige un leadership politique au niveau ministériel dans les pays de programme et la participation de hauts fonctionnaires des pays donateurs à des réunions annuelles de haut niveau pour examiner les progrès accomplis. Malheureusement, dans la pratique, ces éléments font généralement défaut.

14. Si les pays en développement sont confrontés à des défis différents, ils bénéficieraient tous de davantage de soutien, du renforcement des capacités, et d'échange des connaissances. Les efforts pour améliorer la responsabilité entre les pays n'est légitime que s'ils reposent sur une appropriation forte et inclusive, car l'impact de l'aide dépend souvent de la capacité des pays en développement à maîtriser et mener leurs propres processus de développement. La responsabilité mutuelle doit par conséquent être un outil entièrement entre les mains de toutes les parties prenantes au Forum; que ce principe soit respecté dépend de la confiance des bailleurs de fonds et de la capacité des pays bénéficiaires à utiliser l'aide efficacement.

15. *S'en suit une table ronde sur le thème « la mise en œuvre de politiques macroéconomiques permettant la création d'emplois », présidée par M. Miloš Koterec (Slovaquie), Président du Conseil économique et social, et animée par M. Rico Hizon (présentateur, Newsday et Asia Business Report, British Broadcasting Corporation). Le modérateur présente les intervenants : M. Oburu Oginga (Ministre délégué kényan des finances); M^{me} Gisela Hammerschmidt (Directrice générale adjointe au Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement), M. Saber Hossain Chowdhury (membre du Parlement bangladais), et M. Vitalice Meja (analyste des politiques de développement de Reality of Aid Africa). Les intervenants ont fait des présentations et se sont livrés à un dialogue interactif,*

auquel ont participé les représentants du Japon, de la Zambie, du Bangladesh et de la Chine, et les observateurs de l'Ouganda, du Zimbabwe, et d'Oxfam International. Les intervenants ont répondu à des questions et commentaires, et le modérateur a fait des observations finales.

La séance est levée à 18 h 30.